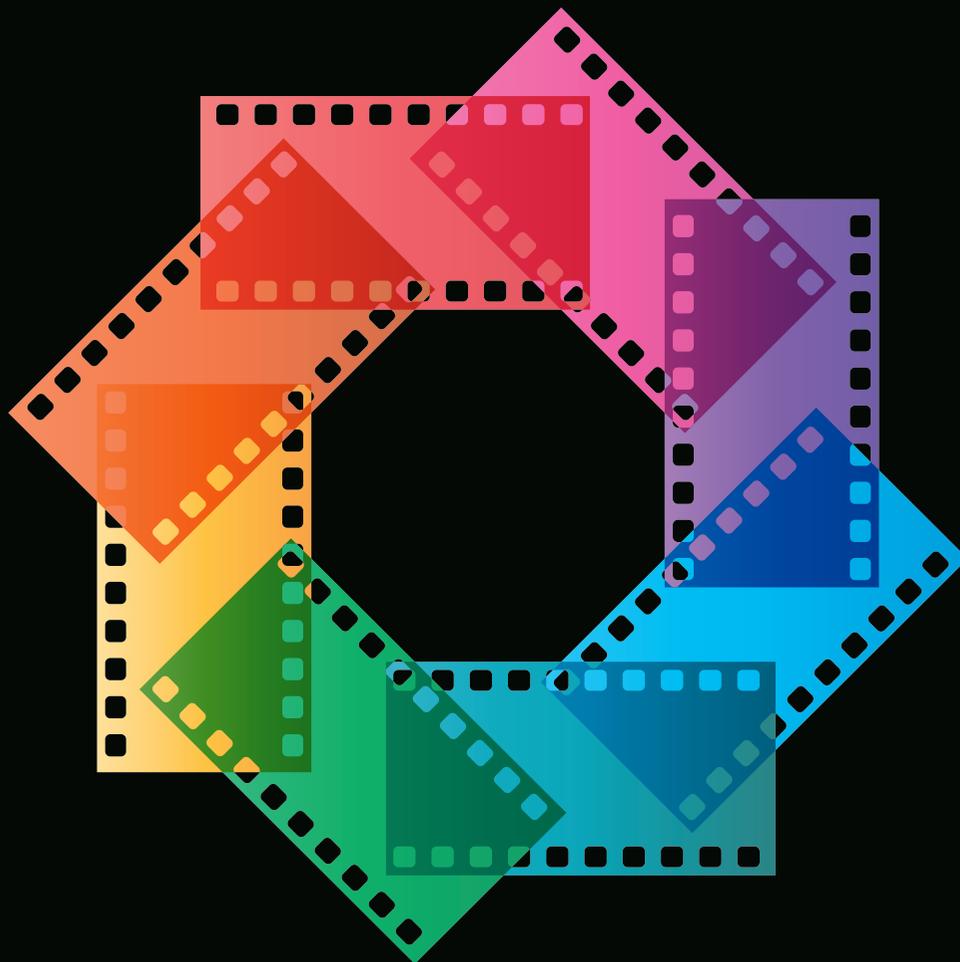


FIP OTC Grand Angle

Ouvrir son épargne à l'industrie française du cinéma, de l'audiovisuel et des médias



“ Dans des conditions économiques et financières offrant peu de visibilité, tout investisseur se doit d’être vigilant dans le choix de ses supports d’épargne pour se construire un portefeuille diversifié. Dans cette logique, OTC Asset Management lance le FIP OTC GRAND ANGLE, qui a pour objet, au-delà de son intérêt fiscal, de construire un portefeuille diversifié de **PME de croissance issues de l’industrie du cinéma, de l’audiovisuel et des médias**. Identifiées par l’équipe de gestion comme disposant d’un savoir-faire singulier, ces sociétés s’inscrivent pleinement dans une tendance de fond : **la forte dynamique des secteurs du divertissement et des loisirs**, des secteurs résilients en plein essor depuis ces 5 dernières années.”

1. RÉDUIRE SON IR OU SON ISF DÈS 2015 en contrepartie d’un risque de perte en capital et du blocage des rachats

OU	<p>RÉDUCTION D’IR DE 18 %</p> <p>de son investissement dans la limite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 320 € pour 24 000 € investis pour un couple • 2 160 € pour 12 000 € investis pour un célibataire 	<p>EXONÉRATION D’IMPOSITION</p> <p>des plus-values à l’échéance du Fonds, hors prélèvements sociaux.</p>	<p>L’investissement en titres de PME comporte des risques notamment de perte en capital et de liquidité. Les avantages fiscaux sont acquis à condition de bloquer ses parts 6 ans, durée pouvant aller jusqu’à 8 ans, sur décision de la société de gestion.</p>
	<p>RÉDUCTION D’ISF DE 50 %</p> <p>de son investissement dans la limite de 18 000 € de réduction pour 36 000 € investis par foyer fiscal.</p>		

2. DIVERSIFIER SON ÉPARGNE SUR DES SECTEURS PORTEURS ET DES ACTIFS IDENTIFIÉS

OTC GRAND ANGLE, un FIP investi à 100 % en PME éligibles

50 %

dédié à des PME ayant pour vocation de financer le développement de films

Ces PME ont pour vocation d’acquérir un portefeuille diversifié d’une trentaine de films en développement, auprès de Légende et d’Adama, un industriel de référence :

→ Films français et américains ‘grand public’ (comédie, humour, fresque historique...).

50 %

dédié à des PME issues des secteurs de l’industrie du cinéma, de l’audiovisuel & des médias

Ces PME, déjà identifiées par l’équipe de gestion, ont besoin de financement pour le développement de projets précis :

→ Équipement numérique de salle de cinéma, développement à l’étranger, croissance externe...



Les PME accompagnées par le FIP OTC Grand Angle ont pour vocation de financer le développement de films : coûts d’écriture des scénarios, repérage de décors, casting.

Uniquement en cas de production du film, les PME bénéficient :

- dès le 1^{er} jour de tournage, d’une recette égale aux coûts de développement du film, indépendamment de son succès en salle
- des potentielles recettes générées par les ventes en salles, les DVD, la vidéo à la demande, les achats des chaînes de télévision et l’international, qui seront reversées prioritairement aux investisseurs de 1^{er} rang dont fait partie de le FIP

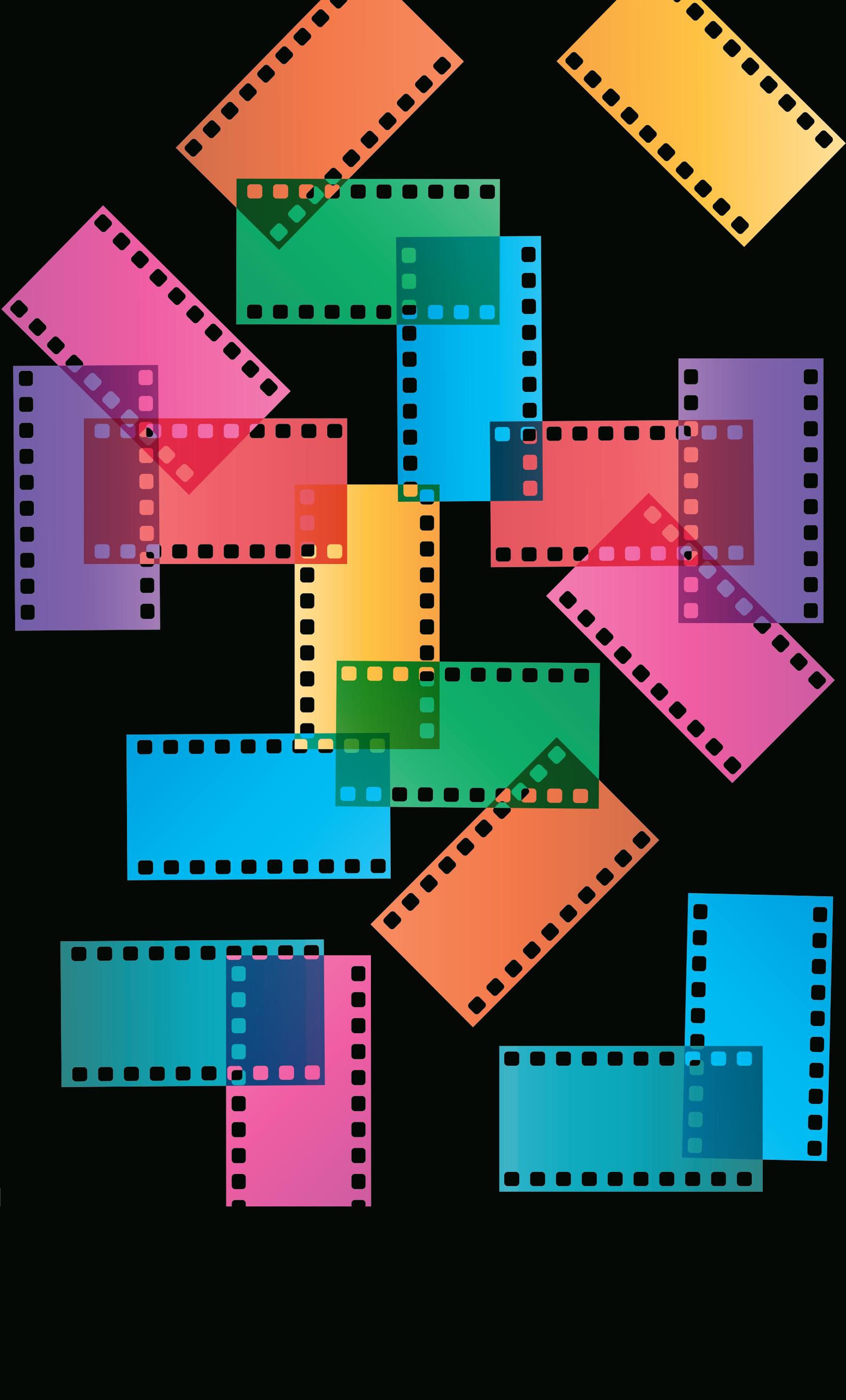
Si le film n’est pas mis en production, les PME ne bénéficient pas de ces remboursements et de ces recettes.

Les PME interviennent dans la phase de développement et n’interviennent pas dans la phase de production des films.

L’investissement en titres de PME comporte des risques notamment de perte en capital et de liquidité.

TYPES DE FILMS FINANCÉS





3. CRÉER DE LA VALEUR GRÂCE À UNE MÉTHODOLOGIE D'INVESTISSEMENT RIGOUREUSE

Année 1

Je souscris au FIP OTC GRAND ANGLE, qui investit dans des PME qui ont pour vocation de financer un portefeuille de scénarios et de participer au développement de l'industrie du cinéma, de l'audiovisuel et des médias.

La forme collective du FIP permet de mutualiser les investissements.

Année 1 à 6

Les PME seront gérées activement pendant toute la durée de vie du Fonds : finalisation des scénarios, casting, mise en production, encaissement des recettes...

L'équipe de gestion s'attachera, au-delà de l'approche sectorielle, à diversifier l'actif du Fonds sur 4 régions limitrophes : Île-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, PACA.

Année 6

Le Fonds perçoit les produits de cessions des titres de l'ensemble des PME financées en vue de sa liquidation.

Les plus-values éventuelles sont exonérées de toute fiscalité (hors prélèvements sociaux).

L'investissement en titres de PME comporte des risques notamment de perte en capital et de liquidité. Les avantages fiscaux sont acquis à condition de bloquer ses parts 6 ans, durée pouvant aller jusqu'à 8 ans, sur décision de la société de gestion.

4. POURQUOI NOUS CHOISIR ?

- 425 M€ sous gestion, 1^{er} au classement des sociétés les plus actives en nombre de PME financées (source Chausson Finance)
- Une culture avisée de l'investissement entrepreneurial
- 55 000 souscripteurs
- 12 ans de croissance continue
- Un club unique en France de 350 dirigeants investisseurs
- Une équipe de professionnels de l'investissement aux expertises complémentaires
- Une capacité à s'entourer de partenaires industriels de qualité



Guillaume-Olivier Doré
Président



Jérôme Lescure
Associé



Alexandre Rossoz
Associé



Henri Gagnaire
Associé



Alain Esnault
Associé



Patrick de Roquemaurel
Directeur Associé



Emmanuelle Deponge
Directrice Associée



Michael Azera
Chargé d'Affaires



Joachim Fourquet
Chargé d'Affaires



Christophe Tapia
Directeur du Développement



Lionel Zoppini
Responsable Partenariat



Muriel Claude
Directrice Marketing et Communication



Nicolas Messier
RCCI



Ghita Khaoulani
RCCI



Séverine Bouchez
Office Manager

5. DEUX PARTENAIRES DE RENOMMÉE DE L'INDUSTRIE DU CINÉMA FRANÇAIS : LÉGENDE ET ADAMA

Pour une gestion optimisée du FIP, OTC AM a choisi d'investir aux côtés de **Légende** et d'**Adama**, deux grandes sociétés de production françaises, bénéficiant d'un historique de films à succès. Légende ou Adama seront coactionnaires et futurs producteurs des projets financés qu'elles auront respectivement apportés, prouvant ainsi leur implication dans l'apport de scénarios de qualité et garantissant un alignement de leurs intérêts avec le FIP et les souscripteurs.



Alain Goldman a grandi dans une famille de cinéma avec un père et un oncle à la tête de plusieurs majors en France pendant plus de 50 ans telles que *Paramount*, *Universal*, *MGM* et *United Artists*.

- Il a travaillé pendant 5 ans dans le groupe **MK2** où il a exercé tous les métiers de l'industrie cinématographique (production, distribution, exploitation).
- En 1992, à 30 ans il fonde **Légende** et produit son 1^{er} film.
- En 21 ans d'existence, Légende a produit une vingtaine de films français et américains « grand public ».
- Alain Goldman jouit d'un réseau établi avec des acteurs et des réalisateurs de renom, en France et aux États-Unis.



Simon Istolainen est le co-fondateur et ancien directeur général du label participatif *MyMajorCompany*.

- Depuis 2007, le label *MyMajorCompany* a produit une vingtaine d'artistes.
- En 2009, il fonde *Peopleforcinema*, le « *MyMajorCompany* » du 7^e art, qui a financé une quarantaine de films à ce jour.
- En 2013, il produit son 1^{er} film et fonde **Adama**.
- En tant que producteur, il produit à la fois des projets portés par de jeunes talents et des projets d'envergure internationale et jouit d'un large réseau de talents français et internationaux.

“ Nous partageons avec les équipes d'OTC agregator la même culture, celle de financer des histoires d'hommes avant tout et la même envie, celle de les partager en démocratisant leur accès, pour qu'investir dans le cinéma soit à la portée du plus grand nombre.” *Alain Goldman*

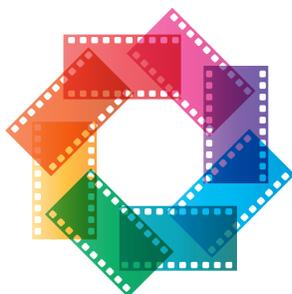


Ces illustrations concernent des films déjà produits par Légende ou Adama. Le FIP OTC Grand Angle n'investira pas dans ces films.

HALTE AUX IDÉES REÇUES

Le cinéma, l'audiovisuel et les médias, des secteurs en croissance marqués par :

- Leur résistance en cas de crise, car considéré comme des **loisirs universels peu onéreux**
- Une contribution de l'audiovisuel au PIB plus importante que le secteur automobile (source *Les Echos*)
- Une **fréquentation** en salle qui a atteint 201,96 millions d'entrées en 2013, en hausse de +8 % en 5 ans (source *CNC – Février 2014*)
- De nouvelles opportunités de diffusion grâce à l'**élargissement des canaux de diffusion** : la TNT et la VOD, dont le chiffre d'affaires est passé de 28,9 M€ en 2007 à 217 M€ en 2013 (source *strategies.fr*)
- 200 films produits en France qui ont généré 1,4 Md€ de recettes en 2011 (source *CNC – Mars 2013*)
- La croissance du secteur ne garantit pas la performance future du fonds



AVERTISSEMENT

- L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 à 8 années. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

- Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque et de rendement » du Règlement.

- Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de Sortie ⁽¹⁾	0,63%	0,63%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,95%	1,40%
Frais de constitution	0,06%	Néant
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,04%	Néant
Frais de gestion indirects	Néant	Néant
Total	4,68%	2,03%

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

1. le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son Règlement ;
2. et le montant des souscriptions initiales totales définies à l'article 1 de l'arrêté du 10 avril 2012.

Le détail des catégories de frais figure à l'article 22 du Règlement.

(1) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Il n'y a pas de droits de sortie.

Au 31 décembre 2013, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles des FIP gérés par la Société de Gestion de Portefeuille OTC Asset Management est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible ^[1] (quota de 60%) à la date du 31 décembre 2013	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
FIP OTC CHORUS 2	2007	82 %	31 décembre 2009
FIP OTC DUO 1	2008	74 %	31 décembre 2010
FIP OTC CHORUS 3	2008	61 %	31 décembre 2010
FIP LUXE	2008	63 %	31 décembre 2010
FIP SPECIAL LUXE	2008	71 %	31 décembre 2010
FIP OTC REGIONS NORD	2009	71 %	27 mai 2011
FIP OTC REGIONS SUD	2009	72 %	27 mai 2011
FIP OTC REGIONS CENTRE OUEST	2009	73 %	22 mai 2011
FIP OTC REGIONS CENTRE EST	2009	73 %	15 mai 2011
FIP OTC MULTI-PROXIMITE 1	2009	68 %	9 décembre 2011
FIP OTC RÉGIONS NORD 2	2011	90 %	30 avril 2013
FIP OTC RÉGIONS SUD 2	2011	103 %	30 avril 2013
FIP OTC RÉGIONS CENTRE EST 2	2011	90 %	30 avril 2013
FIP OTC RÉGIONS CENTRE OUEST 2	2011	100 %	30 avril 2013
FIP PME 974	2011	74 %	5 janvier 2014
FIP PME 974 N° 2	2012	N/A	31 décembre 2014
FIP CORSE CROISSANCE	2013	N/A	31 août 2016

[1] Calculé d'après les comptes arrêtés au 30 juin 2013, selon la méthode définie à l'article R. 214-65 du Code monétaire et financier.



(06.14)

OTC Asset Management • 79 rue La Boétie • 75008 Paris • TÉL. : 33 (0)1 82 28 18 00 • FAX : 33 (0)1 82 28 18 01 • www.otcam.com
Société de gestion de portefeuille – Agrément AMF n° GP 01-033 – S.A.S. au capital de 302 338 € – RCS Paris B 438 749 962

POUR SOUSCRIRE

Date limite de souscription : le 31 décembre 2014 pour bénéficier de la réduction d'IR dès 2015, équivalente à 18% dans la limite de 4 320 € pour 24 000 € souscrits pour un couple et 2 160 € pour 12 000 € souscrits pour un célibataire.
Le 15 juin 2015 pour bénéficier de la réduction d'ISF en 2015, équivalente à 50% dans la limite de 18 000 € pour 36 000 € souscrits par foyer fiscal (sous réserve de la loi de finances 2015)

Valeur de la part : 10 €
Durée de blocage : 6 ans, prorogable 2 fois d'1 année sur décision de la Société de gestion
Souscription minimale : 1 000 € (hors droit d'entrée, soit 100 parts)
Droit d'entrée : 5% TTC maximum
Date d'agrément AMF : 28.03.2014
Société de gestion : OTC AM